



## Problème crowdfunding

-----  
Par superkimy

Bonjour, j'ai investi 20000€ dans du crowdfunding chez Wiseed, lors de la souscription ils vantaient des cautions solidaires pour les quatre projets que j'ai et les quatre sont foireux et il s'avère que les cautions sont bidons puisque ça traîne en longueur, sur un projet ils ont même proposé de prolonger sur 7 ans en annulant les intérêts donc on prête de l'argent gratis pendant 9 ans alors que ça devait rapporter 9% par an sur deux ans, est ce qu'il est possible de se retourner contre Wiseed pour déclaration de cautions mensongère car dans cette histoire je vais perdre 20000?? Merci de vos réponses. cordialement.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Ce n'est pas parce que "ça traîne" que les cautions solidaires sont "bidons".

Ce type de projet fonctionne sur un principe vieux comme le prêt : un emprunteur prête à fort taux d'intérêt moyennant quoi il risque de perdre son capital. L'emprunteur qui cherche à obtenir un financement met en avant ses forces plutôt que ses faiblesses.

Pour engager la responsabilité de la plateforme, il faudrait prouver une tromperie de sa part, et donc analyser la situation au moment où le prêt a été souscrit. Le projet n'était peut-être pas très sérieux et les cautions pas très solvables, mais il n'y a lieu de vous plaindre que si des informations trompeuses ou frauduleuses ont été fournies, ou s'il y a eu un manquement aux engagements contractuels ou légaux.

Sur le site, il est clairement indiqué sur chaque projet que vous risquez de perdre votre capital, et c'est répété à plusieurs autres endroits.

Les gens qui viennent sur ce site emprunter avec des taux d'intérêts largement supérieurs à ceux des banques le font rarement par philanthropie pour enrichir leurs concitoyens.

Le site est agréé par l'AMF et l'ACPR. C'est donc un site d'investissement qui tend à respecter la loi. Ne l'attaquez pas sans un avis d'avocat sur votre dossier.

Si l'arrangement proposé ne vous convient pas, vous pouvez tenter de recouvrer les fonds de manière forcée, mais vos chances de succès dépendent de la solvabilité du débiteur et de ses cautions.